

ON S'ABONNE : A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE : Un an... 16 fr. Six mois... 9 fr. Trois mois... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS : ANNONCES, 25 centimes la ligne. RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Rows include Dim. l'Asc. (16 fr.), Lundi se Bibiane (9 fr.), Mardi s. François X. (5 fr.), Mercredi s. Pierre Ch. (11 fr.).

AVIS IMPORTANT

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Paris, à l'Agence centrale de publicité des Journaux des départements, rue du Bac, 93. — Norbert-Estibal, place de la Bourse, 12. — Laflite-Havas, 8, place de la Bourse. L'abonnement se paie d'avance.

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURS, DISTRIBUTION. Rows include Paris, Bordeaux, Toulouse, Brives (Gourdon), Montauban, Caussade, Toulou, Castelnaud-Montrastier, Figeac (Lablenque, l'Aveyron), Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque, Cazals, St-Géry.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 27 novembre 1861.

BULLETIN

La situation actuelle inquiète vivement l'opinion, à Turin. On se demande si l'état précaire que font au gouvernement les incertitudes politiques doit se prolonger et si, par suite des divisions de la Chambre, M. le baron Ricasoli n'abandonnera pas le pouvoir.

Dans tous les cas, M. Rattazi ne veut, pour le moment, entrer dans aucune combinaison. Le ministère, dit-il, ne lui convient nullement aujourd'hui.

La question d'armement sur Rome et sur Naples excite la gauche qui se déclare prête à soutenir un rude combat oratoire.

En attendant, M. Ricasoli proteste contre toutes discussions stériles. « La question financière, l'armement, voilà ce qui est urgent, voilà le principal. » Non qu'il songe à éviter la discussion, il la souhaite; il est prêt à céder sa place à quiconque aurait plus que lui la confiance du pays; mais d'abord armer, encore armer!

M. Ferrari soutient que la question sur Naples doit avoir la priorité. « En demandant du temps, dit-il, vous détruisez l'Italie... les représentants de Naples. »

« Il n'y a pas ici de représentants de Naples, ni de Lombardie, ni de Toscane, riposte M. Rattazzi. Je ne connais que les représentants de l'Italie. »

Malgré les applaudissements qui ont accompagné ses paroles, on comprend qu'un froid abandon entoure le ministre. La gauche se réunit et s'organise; la droite trouve des adhésions dans des oppositions personnelles. Le pouvoir ne compte point de franche majorité.

Les journaux de Turin annoncent que le différend du général Cialdini avec le cabinet est aplani. Le général reprend le commandement du 4e corps d'armée établi à Bologne.

Des lettres de Rome, du 21, ne parlent d'aucune maladie du Pape. La Gazette de la Croix, du 20, était donc mal informée lorsqu'elle annonçait que l'état de santé du Saint-Père s'aggravait de jour en jour.

L'administration du comitat de Pesth est complètement organisée: la noblesse et la bourgeoisie, ainsi que les diverses confessions y sont représentées dans une juste proportion.

Les nouvelles de Varsovie, dit la Patrie, offrent toujours un caractère douloureux. Rien ne semble devoir changer dans un état de choses dont les périls sont évidents pour tout le monde. L'administration du diocèse de Varsovie, dit le Uzas, est toujours à l'hôpital de la citadelle. Plusieurs enfants et plusieurs prêtres ont été déportés en Lithuanie, Volhynie, Podolie et Ukraine. Un grand nombre de citoyens notables, de jeunes gens et de prêtres ont été transportés au fond de la Russie.

En Espagne, le projet de réponse au discours de la Couronne occupe encore le Sénat. — On parle beaucoup de la démission du ministre des travaux publics et de son remplacement provisoire par le ministre de l'intérieur.

Nous insérons plus loin la proclamation du jeune roi de Portugal. — Louis Ier commence son règne sous les plus heureux auspices: l'Europe le regarde avec intérêt et l'amour de son peuple lui est assuré.

La chambre des députés de Belgique est en pleine discussion sur la reconnaissance du royaume d'Italie. La droite fait d'ardents efforts

pour faire prendre au sérieux les prétendus dangers auxquels la nationalité belge serait exposée à la suite de cette reconnaissance. M. Rogier, ramenant la question à ses justes proportions, a dit qu'il s'agissait moins de la nationalité belge que d'intérêts commerciaux à sauvegarder en Italie. La majorité de la chambre l'a applaudi.

La situation des Etats autrichiens, dit le Constitutionnel, ne paraît pas aussi désespérée que l'auraient pu faire craindre tous les incidents qui se sont produits dans ces derniers temps. Un système de modération ferme pourra succéder à l'arbitraire du moment; telle est l'opinion de plusieurs correspondances, et telle est aussi l'idée que la presse gouvernementale d'Autriche s'efforce de propager. Si des éventualités ne viennent bouleverser le calme actuel et l'ordre matériel, il y a lieu de croire qu'à Vienne on cherchera quelque plan destiné à concilier les intérêts dynastiques avec les aspirations légitimes des nationalités diverses. Aujourd'hui, la Hongrie est silencieuse, ainsi que ses sœurs, la Transylvanie et la Croatie; que signifie ce silence? Est-ce l'ajournement des troubles, pour attendre les événements favorables; est-ce au contraire désir vrai de permettre un essai d'améliorations?

Pendant que cet essai se poursuit loyalement et dans l'esprit du décret du 20 octobre, s'il faut en croire le correspondant du Moniteur, le gouvernement médite des choses moins provisoires. Il ne se proposerait rien moins que la résurrection des diètes provinciales, comme sous feu le prince de Metternich; ces diètes seraient dotées de toutes les attributions législatives qui appartiennent aujourd'hui aux deux assemblées du Reichsrath. Ainsi se réaliserait, au grand bénéfice du trône, le problème si difficile de la

diversité dans l'unité. Nous n'y croyons pas encore.

Les Monténégrins ont pris part dans le conflit existant entre Omer-Pacha et les insurgés de l'Herzégowine. Après avoir envahi et pillé le village de Kolascine, ils se sont emparés du bétail; mais à leur retour, les Turcs auraient intercepté la route et, à la suite d'une attaque de ces derniers, les Monténégrins auraient laissé 300 hommes sur le champ de bataille, et le bétail aurait été repris.

A la date du 8 novembre, le bruit courait à New-York que le Port-Royal avait été bombardé par la flotte fédérale, et que les Confédérés auraient répondu énergiquement au feu de l'escadre. — D'un autre côté, on assure que le Port-Royal est sur le point de se rendre. Le Potomac inférieur, ayant été le théâtre de mouvements importants, les Confédérés se seraient transportés sur les points menacés de leurs côtes. — Les Confédérés, attaqués à Belmont par les Fédéraux, auraient laissé, dans cette affaire, les canons, les chevaux et les tentes. Mais après avoir traversé la rivière, à Columbus, les Confédérés ont repris l'offensive et, après un combat acharné, ont forcé les Fédéraux à regagner leurs bâtiments.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Paris, 26 nov. Madrid, 25 nov. — De nouvelles difficultés se sont élevées relativement aux archives Napolitaines. Genève, 25 novembre. Dans les élections complémentaires qui viennent d'avoir lieu, M. Fazy a encore échoué. Londres, 25 novembre. Le Daily-News assure que le gouvernement a donné des

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 27 novembre 1861.

UN ACCIDENT DE CHASSE (*)

N° 10.

CHAPITRE IV. (suite).

UNE VISITE INATTENDUE.

La beauté de Gabrielle l'impressionna profondément, et il ne chercha pas à le dissimuler, il la regardait sans cesse, il l'écoutait parler, et il avait pour elle mille prévenances. Quand à elle, elle le trouva aimable et attentif, et ce fut tout; elle ne devina point son amour naissant; elle ne songea pas une minute à l'effet qu'elle produisait sur lui. Son âme et son esprit étaient ailleurs.

Elle tremblait que la baronne ne la mit encore dans l'embarras par ses questions et ses réflexions insinuantes. Mais Mme de Sombrelle, soit qu'elle n'eût pas d'intentions mauvaises, soit qu'elle reconnût qu'elle avait été maladroitement en cédant trop à sa curiosité, ne demanda plus rien, ne parla plus de la marquise ni de René, et ne fit pas la moindre allusion perfide. D'ailleurs, elles ne furent point seules un instant. On se promena, on parcourut la maison et le jardin; deux heures s'écoulèrent avec une rapidité merveilleuse, et, en embrassant son amie,

(*) La reproduction est interdite.

Gabrielle lui promit, du meilleur cœur du monde, de revenir bientôt.

Dès son arrivée à Ternouze, la marquise lut sur son visage qu'elle était contente de sa visite. Alors, étrange contradiction! la mère, qui avait souhaité cette démarche dans l'intérêt de son fils, faillit s'alarmer du plaisir que la fiancée de celui-ci semblait prendre ailleurs. Et quand Gabrielle lui dit qu'elle avait rencontré M. de Valbran à Olivette, elle fut presque jalouse pour René, mais rien qu'un moment; car, dirigeant la conversation de manière à sonder Gabrielle, elle l'entendit s'exprimer sur le compte de Robert avec une indifférence qui la rassura.

Qui ne concevra les inquiétudes de la marquise? Quelle mère, à sa place, n'eût redouté comme elle, en ce moment, la comparaison entre son fils et le frère de la baronne? Heureusement Gabrielle était bien loin de vouloir les comparer; il n'y avait pour elle qu'un seul homme au monde: c'était René de Ternouze.

CHAPITRE V.

ÉPANCHEMENTS ET IMPRUDENCE.

Un matin, Gabrielle et René se promenaient seuls dans le parc. Le marquis avait en grande partie recouvré ses forces; il n'avait plus besoin d'un bras pour s'appuyer; c'était lui, au contraire, qui offrait le sien à Gabrielle. Ils marchaient lentement, sans mot dire, mais leurs regards se cherchaient et se rencontraient à tous moments, et Gabrielle trouvait que l'œil de René avait de plus en plus d'expression et

que, du milieu de ce silence qui les environnait, s'élevaient des voix harmonieuses pour chanter leur amour et leur bonheur.

Alors, sans y songer, elle chanta aussi, et précisément l'air par lequel, le jour de son arrivée au château, elle s'était révélée au marquis. Il écoutait avec recueillement et les yeux humides. Gabrielle aperçut ces larmes et s'arrêta tout interdite; mais il l'encouragea d'un sourire et d'un geste suppliant, et elle continua.

« Merci, Gabrielle! dit-il quand elle eut fini. C'est Dieu qui met ce chant dans votre bouche au moment même où j'allais évoquer, moi aussi, les souvenirs qu'il réveille. Voulez-vous que nous nous asseyions et que nous causions un peu? »

Ils prirent place sous des lauriers-roses. Elle attendait, anxieuse et les yeux sur René, dont l'air grave et le ton solennel l'inquiétaient. Il reprit bientôt d'une voix émue :

« J'ai bien des choses à vous dire, Gabrielle. Depuis quelques semaines, une foule de pensées ont surgi en moi, que je n'ai communiquées à personne; vous serez la première à qui je les confierai. Mais, avant tout, laissez-moi vous exprimer ma reconnaissance; je veux que vous sachiez que votre dévouement a été compris du pauvre fou. »

Elle fit un geste et voulut parler. René la prévint. « Ne me contredisez pas, ne cherchez pas à me tromper: j'ai été fou, je le sais, et c'est à vous que je dois ma guérison. »

— Et à votre mère, M. le marquis. — Appelez-moi René, je vous en supplie. Oui,

ma mère aussi s'est dévouée pour moi; elle a été et elle est encore admirable d'abnégation. Elle et vous, vous êtes deux anges; mais je n'ignore pas, Gabrielle, que, sans votre présence ici, je serais encore un être privé de raison. Pendant ma longue convalescence, le jour s'est fait pour moi sur bien des choses obscures; avec votre aide, avec l'aide de ma mère et du bon abbé, je me suis souvenu peu à peu. Mais mon esprit travaillait de son côté dans le silence et le recueillement, tandis que je vous écoutais lire ou chanter, tandis que vous causiez auprès de moi, votre voix réveillait mille réminiscences du passé. Elle me reportait à une époque dont me séparait un temps bien long peut-être, qui formait dans mon existence comme un point vide et ténébreux. Je m'éveillais d'un long sommeil, je m'efforçais de me rendre compte des rêves qui l'avaient troublé. Ils étaient affreux: c'étaient les rêves du délire et de la démence. Si j'avais pu en douter, la sollicitude de ma mère à m'éclairer et à m'instruire comme un petit enfant aurait suffi pour m'ôter toute incertitude. J'avais été frappé d'aliénation mentale, c'était évident; mais combien de temps et pourquoi? »

Elle tressaillit, croyant qu'il lui adressait cette question et qu'il avait encore besoin d'être fixé sur le point principal. Mais il poursuivit après une légère pause :

« Alors j'interrogeai, j'observai, je réfléchis, je fouillai dans les profondeurs de ma mémoire, et enfin, un jour, je sus pourquoi je m'étais cru longtemps un assassin. Ce jour fut terrible; mon cœur se déchira et je faillis redevenir fou. Puis l'ombre de Gus-

ordres pour ne pas permettre que le *Nashville* s'approvisionnât de munitions comme vaisseau de guerre, à Southampton.

Pesth, 25 novembre.

On assure que le *judex curia*, comte Apponyi, a donné sa démission. Il serait remplacé par le comte Almassy. Un certain nombre de magistrats refusent également, assure-t-on, de prêter le serment.

Turin, 24 novembre.

Suivant la *Gazette de Turin*, il est inexact que Garibaldi ait été nommé commandant des corps de volontaires. Ce commandement a été confié à Sirtori par décret royal du 20 octobre. On croit toutefois que si la guerre venait à éclater, le ministère ne tarderait pas à prêter Garibaldi d'accepter le commandement des volontaires.

Il Lombardo annonce qu'en vue des éventualités qui pourraient surgir au Mexique, le gouvernement italien est décidé à envoyer une frégate dans les eaux du Mexique. Cialdini est arrivé à Bologne.

Turin, 23 novembre.

Dans la séance d'aujourd'hui, la Chambre des députés a voté le décime de guerre par 191 voix contre 10; 4 membres se sont abstenus.

Lundi 2 décembre auront lieu les interpellations sur la question romaine. Il est probable que d'ici là il n'y aura pas de séance publique.

L'emprunt italien est à 69 15.

Paris, 24 novembre.

La plupart des journaux de Paris se sont souvenus que c'est aujourd'hui le 24 novembre. Ils ont eu raison : la date est mémorable et l'événement qui s'y rattache a déjà eu des conséquences fécondes.

Le 24 novembre 1860, en effet, l'Empire entra dans une seconde phase. Huit années d'un gouvernement énergique et sage avaient suffi pour rétablir non-seulement l'ordre matériel, mais les éléments de l'ordre en France. Fort d'un tel bienfait et de la reconnaissance publique qui en était la récompense, un autre souverain que l'empereur Napoléon III aurait conservé le pouvoir aux conditions où il venait de l'exercer, et se serait endormi dans sa force. L'acte du 24 novembre vint prouver à la France qui le savait déjà, et à l'Europe, qui ne voulait pas le croire, que le glorieux ouvrier de l'ordre serait aussi le glorieux ouvrier de la liberté. Par un coup d'État sans précédent dans l'histoire, l'héritier de Napoléon I^{er} et l'Élu du peuple avait sauvé la société de l'anarchie; par une concession spontanée, si spontanée qu'elle devançait l'opinion, il inaugura le 24 novembre un régime véritablement libéral.

Le 2 décembre 1851, Louis-Napoléon Bonaparte avait fermé l'ère des révolutions; le 24 novembre, il ouvrait l'ère des libertés publiques.

L'année n'était pas encore écoulée que le *Motileur* parla encore une fois, pour annoncer les plus sages et les plus hardies réformes qui aient jamais été tentées par un souverain : le mois de novembre avait une nouvelle et grande date à inscrire dans les annales de l'Empire.

La France fera comme nous, elle saluera avec reconnaissance l'anniversaire du 24 novembre.

(Constitutionnel.)

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral du 26 novembre 1861, les sieurs Bousquet (François-Aristide), et Masson (François-Auguste), actuellement employés secondaires de 2^e classe dans la navigation du Lot,

tave m'apparut; elle me traita d'ami, de frère, m'apporta la bénédiction du Ciel, me dit de chercher des consolations dans le témoignage de ma conscience, et de me résigner à la perte de mon ami, par amour pour ma mère et pour Gabrielle. Quand j'ouvris les yeux après cette vision, vous étiez là toutes deux, entourant mon fauteuil, me tenant chacune une main et tout inquiètes de ce que vous preniez pour un nouvel accès de fièvre. Je fus touché jusqu'aux larmes, et je n'oublierai jamais qu'en me voyant pleurer, vous devintes pâle et tremblante au point d'effrayer ma mère. En ce moment-là, je me promis de ne plus vous causer d'alarmes pareilles. Et j'ai tenu parole; j'ai travaillé sans relâche à dompter la puissance de ce souvenir. Aujourd'hui me voilà résigné; j'accepte en homme l'épreuve que Dieu m'envoie. Trop longtemps ma faiblesse a torturé trois cœurs qui m'aiment.

Gabrielle pleurait; ces paroles de René lui révélèrent des souffrances dont elle n'avait pas eu soupçon, mais que la marquise, guidée par l'instinct maternel, avait devinées et partagées toutes.

Il se fit un long silence. Vaincu par ses regrets, le marquis n'avait plus la force de parler, et en présence d'une douleur si profonde, la timide Gabrielle n'était pas éloquente; elle ne savait témoigner sa sympathie que par des larmes et des serremments de main.

« Amie, reprit-il enfin, me pardonnez-vous les peines et les angoisses que je vous ai causées? »

Elle s'essuya les yeux et lui sourit.

« Elles étaient oubliées, répondit-elle; pourquoi

ont été élevés à la 1^{re} classe de leur grade.

Par arrêtés préfectoraux du 21 novembre 1861, ont été nommés instituteurs communaux définitifs :

M. Debrous (François), instituteur suppléant à Blars.

M. Rey (Étienne-Frédéric), chargé de la direction provisoire de l'école publique des Junies.

Les opérations du tirage au sort de la classe de 1861 commenceront, dans toute la France, le 24 février 1862.

Conformément à la décision de S. Exc. M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, en date du 23 novembre courant, les concours pour l'admission des candidats à l'emploi de conducteur auxiliaire des ponts et chaussées, s'ouvriront, en 1862, pendant le mois de mars ou le mois d'avril, au chef-lieu de chaque département, devant une commission d'examen dont la composition sera prochainement arrêtée.

Les candidats étrangers à l'administration des Ponts-et-Chaussées, résidant dans le département du Lot, devront se présenter, d'ici au 15 décembre prochain, au plus tard, devant les ingénieurs ordinaires des arrondissements de Cahors, de Figeac ou de Souillac, qui reconnaitront préalablement s'ils sont aptes à subir, avec chance de succès, les épreuves du concours annoncé, et leur indiqueront les formalités à remplir relativement à leur admission sur la liste de présentation qui doit être transmise à M. le Ministre par M. l'ingénieur en chef du Lot, avant le 1^{er} janvier 1862.

(Communiqué.)

Le 17 octobre dernier la nommée Marie Labroue, épouse Vidalens, péchait dans le ruisseau du Vert. Arrivée au barrage du moulin de Tricanes, elle perdit l'équilibre et se laissa tomber dans le gouffre. Les cris de détresse que poussa cette malheureuse attirèrent sur les lieux la femme Guilhou, qui se jeta courageusement à l'eau; mais, comme la première, elle ne tarda pas à disparaître. Ces deux femmes allaient infailliblement périr sans l'intervention du meunier Souriac, qui, ne consultant que son courage, se précipita dans le gouffre et parvint, après bien des efforts, à en retirer les deux infortunées.

Leurs jours, un instant compromis, furent bientôt hors de danger.

La conduite courageuse du meunier Souriac vient d'être signalée à M. le Préfet.

On nous écrit de Saint-Cyprien, canton de Montcuq :

Monsieur le Rédacteur, Un des plus beaux jours de la vie de l'homme catholique est sans contredit celui de la première communion. Jeunes encore lorsque nous sommes admis au banquet sacré de l'Eucharistie, nous ne connaissons pas la voie du vice et notre cœur n'a pas été corrompu par ces passions funestes qui avilissent la nature humaine. Alors l'enfant, après avoir reçu les

saintes bénédictions de son pasteur, les doux et sages conseils de sa mère, s'avance d'un pas assuré vers l'église, car il est pur et prêt à recevoir son Dieu. Que d'émotions! et peut-il y en avoir de plus belles et de plus dignes d'envie!

Cette touchante cérémonie de la première communion avait lieu jeudi dernier à Saint-Cyprien, commune du canton de Montcuq. La présence de M. Blaviel, vicaire général de notre diocèse, en rehaussait la dignité et l'éclat. Vous auriez été touché de voir cette troupe angélique ornée par la main pieuse des mères, heurtes et fières elles-mêmes de s'asseoir à la sainte table pour donner à leurs fils l'exemple de la piété et des devoirs religieux. Après la sainte communion, un jeune enfant a prononcé un petit discours, en vers, qui respirait la joie divine dont il était animé, et dans lequel, au nom de ses frères, il remerciait le bon pasteur des soins qu'il leur prodigue avec une si grande tendresse, et de ces conseils qui tendent à les rendre forts devant Dieu. M. Rey, curé de la paroisse, tout ému, a répondu par quelques-unes de ces paroles qui partent du cœur et qui vont droit au cœur.

Cette cérémonie a été complétée par la bénédiction d'un magnifique monument élevé sur la place du village, en l'honneur de la sainte Vierge, à l'aide d'une souscription. M. Blaviel, placé au pied même de la statue, a consacré à Marie tous les jeunes communians et toute la paroisse. Sa parole affectueuse et persuasive a impressionné tous ceux qui se pressaient autour de lui et a fait couler bien des larmes de joie et d'espérance. La population de Saint-Cyprien conservera longtemps le souvenir de cette solennité religieuse et bénira surtout le nom du digne prêtre qui a su la préparer par son généreux et pieux dévouement.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

F...

Un honorable fonctionnaire de Cahors, allait, lundi dernier, faire une promenade en voiture, du côté de Pradines; arrivé près de ce petit village, et à un détour, le cocher inexpérimenté, conduisit les roues sur un tas de pierres et la voiture versa. M. G. et toute sa famille faillirent être victimes de ce regrettable accident. Heureusement on en a été quitte pour la peur et quelques légères contusions.

Nous avons parlé dans le n^o 58 de notre journal d'un vol commis au préjudice de M^{lle} Vautro, débitante de tabac, rue Impériale, à Cahors, nous apprenons aujourd'hui que l'auteur de cette soustraction est arrêté. Il avoue être entré dans le bureau par la rue Fénélon où il se serait fait un passage en brisant un carreau au dessus de l'imposte. Il serait ensuite sorti du côté de la rue Impériale.

La soirée de prestidigitation donnée, Dimanche dernier, par M. Conus, a été, comme on devait d'ailleurs s'y attendre, fort amusante. Parmi ses tours, tous faits avec beaucoup d'adresse, on a

surtout remarqué celui de la *pièce voyageuse* et celui du *pain miraculeux*.

Dimanche dernier, la fanfare du corps des Pompiers de la ville de Cahors a exécuté quelques morceaux d'harmonie à la messe de onze heures et demie, dans l'église Cathédrale.

Dans la nombreuse assemblée des fidèles qui assistaient à l'office divin, il semblait régner une certaine incertitude sur le caractère de cette manifestation. S'agissait-il d'un fait exceptionnel ou bien d'une disposition destinée à faire revivre les effets d'une coutume à laquelle la population semblait prendre, autrefois comme aujourd'hui, un vif intérêt et dont elle est privée depuis quelques années? — L'Église célébrait la fête de la patronne des Musiciens : c'est en l'honneur de sainte Cécile que cette démonstration dévotionnelle était faite.

A cette occasion, — une légère indiscretion en avait sans doute propagé le bruit, — des jeunes personnes de la ville avaient préparé des chœurs et des morceaux de musique sacrée, pour rendre un plus digne hommage à une Sainte vénérée. — Quels obstacles se sont présentés? Nous l'ignorons. — Quoi qu'il en soit, tant pis pour le public que le fait n'ait pas suivi une aussi louable intention. La pratique des sentiments religieux ne souffre en rien de ces manifestations solennelles : dans tout le monde catholique, le concours des artistes est accueilli avec faveur pour augmenter l'éclat et la magnificence des cérémonies du culte. Mais, tant pis, surtout, pour les pauvres, car il est à penser que cette circonstance, eût fourni à bien des personnes généreuses l'occasion naturelle de venir, avec empressement, grossir l'obole de la charité.

Nous ne terminerons pas sans adresser nos félicitations sincères au corps de musique des Pompiers, pour la sensible amélioration qui s'est produite dans l'ensemble. Le rythme est mieux marqué; les nuances mieux observées. Encore quelque temps, et le meilleur résultat couronnera le zèle et les efforts persévérants de ces messieurs.

On nous écrit de Lalbenque :

Un incident très-grave, et qui fait le plus grand honneur à la brigade de gendarmerie de Lalbenque, s'est passé, le 40 de ce mois, dans la commune d'Escamps.

C'était le jour de la fête votive. Le brigadier de gendarmerie s'y était rendu, accompagné d'un gendarme, pour surveiller et maintenir le bon ordre et la tranquillité publique. Sa présence, en effet, ne pouvait pas manquer de devenir bientôt nécessaire.

Il existe, depuis longtemps, entre les jeunes gens d'Escamps et ceux de la commune de Bach une rivalité de clocher qui, bien souvent, a donné lieu à des scènes de désordres et de violences tout à fait regrettables.

Une scène de ce genre ne tarda pas à éclater entre eux. Les jeunes gens de Bach voulaient danser, ceux d'Escamps voulaient les empêcher de se mêler à leur fête.

Déjà, les deux partis rivaux allaient en venir aux mains, lorsque le brigadier de gendarmerie, avisant le plus audacieux et le plus mutin d'entr'eux, le saisit au collet et le somma de le suivre à la mairie d'Escamps.

démence?

— Ils ne reviendront pas, j'en ai la conviction. C'était une maladie accidentelle dont vous voilà radicalement guéri.

— Je l'espère comme vous; sinon ce serait un crime d'oser vous offrir ma main. Cependant, si nous nous trompions, si ce mal me reprenait quelque jour?

— Je serais là, mon ami, je vous soignerais, et Dieu nous accorderait une seconde fois la grâce qu'il nous a déjà faite.

— Et... vous ne rougiriez pas d'être la femme d'un malheureux privé d'intelligence?

— Rougit-on d'une maladie, d'un chagrin, d'une épreuve que la Providence nous envoie? Non, René; je suivrais l'exemple de votre mère et je cacherais notre malheur aux indifférents; mais ce serait par égard pour vous et non pas pour moi. Quoi qu'il arrive, vous serez toujours le même aux yeux de votre Gabrielle.

Elle était rayonnante d'une douce exaltation; le marquis, transporté de joie, lui déposa sur le front un premier baiser.

« Oh! murmura-t-il, je t'admire, ange d'abnégation; mais je t'aime encore plus, sans toi, que serais-je devenu dans mon infortune? »

Vicomtesse de LERCY.

(La suite au prochain numéro.)

je n'ose vous promettre d'avoir constamment assez d'empire sur moi-même pour conserver l'égalité d'humeur que je voudrais vous apporter. Etes-vous résignée d'avance à la société d'un homme qui pourra bien avoir de fréquentes heures de mélancolie et qui craint de ne pouvoir jamais, en dépit de ses efforts, reconquérir sa gaieté d'autrefois? Au près de vous on devrait oublier tout le reste; si cela m'est parfois impossible, ne vous en sentirez-vous pas offensée?

— O René, vous me connaissez bien mal! s'écria-t-elle vivement. Je vous aimerais moins, au contraire, si je vous croyais capable de l'oubli dont vous parlez. Jamais je ne vous ferai un reproche de vos regrets, si respectables et si naturels; seulement je tâcherai de les adoucir et de vous égayer; ou, si cela vous fait du bien, je m'affligerai avec vous.

— Non, non; je ne veux pas que vous soyez triste par ma faute; je ne me le pardonnerais pas.

— Et moi, mon ami, il n'est qu'une seule chose dont je vous saurais mauvais gré : c'est de souffrir seul et doublement par ménagement pour moi. D'ailleurs, prenez-y garde, je devinerais toujours et je me sentirais malheureuse de ce défaut de confiance qui me mettrait hors d'état de vous consoler. Il faut qu'entre nous tout soit commun, j'ai droit de réclamer ma part de vos chagrins comme de vos joies.

— Mais ce n'est pas tout, Gabrielle, reprit-il avec hésitation.

— Quoi! quel autre scrupule avez-vous encore?

— J'ai été fou.

— Eh bien?

— Voudriez-vous d'un mari sujet à des accès de

A la vue de leur camarade arrêté et qu'on allait conduire au poste, les jeunes gens d'Escamps se ruèrent en masse sur les deux gendarmes, en criant qu'ils ne laisseraient pas emmener le prisonnier.

Cela leur était aisé à dire. Mais on avait compté, cette fois, sans l'énergie et la volonté de fer du brigadier Guillou, décidé à se faire hacher le poignet plutôt qu'à lâcher son prisonnier. Une lutte très-vive s'engagea donc de part et d'autre. Le gendarme Delsoy, enlevé par plus de cent bras, fut terrassé et foulé aux pieds, tandis que le brigadier, cerné de tous côtés, mais tenant toujours son prisonnier, recevait sur la tête et sur les bras, dans les reins et dans les jambes, une grêle de coups qui l'obligèrent à mettre l'épée à la main pour défendre ses jours menacés. La mêlée n'en devint alors que plus vive. Des hommes mariés, des femmes, des enfants même, armés de bâtons ou de pierres, vinrent grossir le nombre déjà trop considérable des assaillants, résolus à arracher à tout prix le prisonnier des mains du brigadier Guillou.

Dans cette lutte inégale et qui dura depuis un quart d'heure, les deux gendarmes allaient infailliblement succomber, victimes de leur devoir, lorsqu'il leur arriva du renfort.

MM. Miquel, maire de Cremps, Eserouzailles, maire de Bach, et Bouzeraud, cadet d'Escamps, attirés par les cris et le bruit de la lutte, accoururent se jeter résolument à travers les assaillants et prêter main forte au brigadier de gendarmerie, qui put ainsi rentrer à la mairie d'Escamps, tenant toujours son prisonnier à la main.

On ne saurait trop louer, en cette circonstance, la conduite du gendarme Delsoy, et plus particulièrement celle du brigadier Guillou, qui, par son attitude courageuse et énergique, a su prévenir une collision terrible entre ces jeunes gens et faire respecter, au péril de ses jours, l'autorité de la loi.

LAZAROTTI, Receveur de l'Enregistrement.

RECETTE GÉNÉRALE DU LOT.

OBLIGATIONS DU TRÉSOR.

Ceux de MM. les souscripteurs du département du Lot qui ont soldé les certificats provisoires, sont priés de se présenter le plus tôt possible à la caisse de la Recette des finances de leur arrondissement, à l'effet de retirer les titres définitifs.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 24 novembre 1861.

7 Versements dont 2 nouveaux. 4,650 fr. 5 Rembour. dont 2 pour solde. 646 fr.

TAXE DE LA VIANDE. — 5 août 1861.

Bœuf: 1^{re} catégorie, 1^o 05; 2^e catégorie, 95. Taureau ou Vache: 1^{re} catég., 85; 2^e catég., 75. Veau: 1^{re} catégorie, 1^o 20; 2^e catégorie, 1^o 10. Mouton: 1^{re} catégorie, 1^o 45; 2^e catégorie 1^o 05.

TAXE DU PAIN. — 9 octobre 1861.

1^{re} qualité 42 c., 2^e qualité 38 c., 3^e qualité 35 c.

COUR D'ASSISES DU LOT.

Session du 4^e trimestre 1861.

Présidence de M. GARROS, conseiller à la Cour impériale d'Agen.

Audience du 23 novembre.

AFFAIRE BERGOUNIOUX. — Incendie.

Dans la nuit du 28 au 29 juillet dernier, un incendie consumait la grange du sieur Cayrés, située au mas d'Avet, commune de Miers. Ce sinistre fut attribué à la malveillance, et les soupçons se portèrent sur un nommé Bergounioux qui, le jour même de l'incendie, avait tenu des propos menaçants contre la famille Cayrés.

Arrêté, il est aujourd'hui traduit devant la Cour d'Assises. Sur un verdict négatif du jury, Bergounioux a été acquitté.

Ministère public, M. Barrastin, procureur impérial. — Défenseur, M^e Laboucarie, avocat du barreau de Figeac.

Audience du 24 novembre.

AFFAIRE CASTAN. — Incendie.

Le sieur Castan (Guillaume), âgé de 66 ans, né et domicilié à Touzac, comparait devant la Cour d'Assises, sous la prévention de crime d'incendie. L'accusé ne paraît pas jouir de toutes ses facultés intellectuelles; aussi, malgré ses aveux, le jury a rapporté un verdict négatif. M. le Président a prononcé son acquittement.

Ministère public, M. Molas, substitut. — Défenseur, M^e Dufour, avocat.

Même audience.

AFFAIRE LABOUYGUE. — Vol qualifié.

Dans la nuit du 23 octobre dernier, un vol fut

commis au préjudice du sieur Vaucher, horloger-bijoutier à Cahors, dans les circonstances suivantes :

Le sieur Vaucher se rendait de Figeac à Gramat, dans une voiture, derrière laquelle il avait attaché sur les consoles une chapelière fermée à clé, et contenant, 1^o des effets d'habillement; 2^o une somme de 200 fr.; 3^o de la bijouterie pour une valeur de 2,000 fr., environ. Il s'était arrêté pendant quelques heures à Rudelles pour y souper. A son arrivée à Gramat, le sieur Vaucher, s'aperçut que la corde qui retenait la chapelière avait été coupée à l'aide d'un instrument tranchant, et que celle-ci avait disparu. Plainte fut portée par lui à l'autorité qui se livra à des recherches actives pour découvrir l'auteur du vol.

Les soupçons ne tardèrent pas à se porter sur le sieur Labouygue (Louis), de Rudelles, qu'on avait vu roder autour de la voiture. Ce jeune homme jouit, en effet, d'une mauvaise réputation et a déjà subi une condamnation pour vol. Des perquisitions, faites à son domicile, amenèrent la découverte, dans son jardin, d'une boîte contenant des bijoux, soigneusement cachée sous de l'herbe.

Labouygue, arrêté, nia d'abord son crime, mais il ne tarda pas à faire des aveux, et il déclara que les objets volés et qu'on n'avait pu retrouver avaient été jetés par lui dans le ruisseau de Grayssassou, où, sauf huit pièces d'or, ils furent repêchés en grande partie.

Labouygue comparait aujourd'hui devant le Jury; M. Molas, substitut, soutient l'accusation. M^e Durieu, avocat, est chargé de la défense.

Sur un verdict affirmatif du Jury, mitigé par l'admission des circonstances atténuantes, la Cour a condamné Labouygue à quatre années d'emprisonnement.

Audience du 23 novembre.

AFFAIRE VERDIÉ ET ROUQUET. — Vol qualifié.

Les sieurs Verdié (Antoine), âgé de 20 ans, et Rouquet (Antoine), âgé de 30 ans, tous deux domiciliés de la commune de Cambes, sont accusés d'avoir, dans la nuit du 20 au 21 septembre dernier, commis un vol de grain au préjudice de M^{me} de Peret.

M. Fournié, substitut soutient l'accusation. M^e Guilhou, avocat, est chargé de la défense de Verdié et M^e Talou de celle de Rouquet.

Déclarés coupables par le Jury qui a admis en leur faveur des circonstances atténuantes, Verdié et Rouquet ont été condamnés chacun à trois ans d'emprisonnement.

Aucune autre affaire ne se trouvant portée sur les rôles, la session des Assises du Lot pour le 4^e trimestre 1861 a été close.

Pour la Chronique locale : LAYTOUT.

Départements.

Lauzerte, 15 novembre.

La femme Boucat, du village de Bouloc, revenant de son travail, trouva sur le chemin le cadavre d'un enfant presque entièrement carbonisé et encore fumant. Plusieurs personnes accourues à ses cris reconnurent le corps pour celui de la nommée Marie Craissac, âgée de quatre ans, fille du sieur Craissac, Amable, forgeron à Bouloc. D'après le rapport de M. le docteur Cases, appelé immédiatement, la mort doit être attribuée à un accident. Des lambeaux de vêtements semés sur la route, à quelque distance du lieu où le cadavre a été relevé, prouvent que l'enfant, se voyant entouré par les flammes, aurait couru vers l'habitation de ses parents et serait tombée asphyxiée avant d'y arriver. (Courrier de Tarn-et-Garonne.)

Le R. P. Lacordaire.

Le R. P. Lacordaire, dont l'état de santé ne laissait depuis quelques temps aucun espoir à ses nombreux amis, a succombé vendredi à Sorreze. C'est une grande perte pour l'Eglise, pour les lettres et pour la chaire sacrée. D'autres retraceront les immenses services rendus à la religion par l'illustre prédicateur, et sa vie si militante; aujourd'hui nous voulons nous borner à témoigner les douloureux sentiments que sa mort nous inspire.

Le R. P. Lacordaire tiendra une place à part dans l'histoire de l'Eglise de France au dix-neuvième siècle. Il fut le véritable missionnaire des classes élevées, qu'il instruisait par les ardeurs de sa foi après les avoir captivées par la nouveauté de son langage et la vivacité de son imagination. Pour mieux convaincre son auditoire, il entrait dans ses idées, dans ses préoccupations, et presque dans ses passions, et quand il s'en

était complètement emparé, il le ramenait dans le chemin de la vérité par la plus lumineuse démonstration des grands principes du catholicisme. Qui ne se rappelle ces admirables conférences de Notre-Dame, où se pressait l'élite de la jeunesse au milieu des illustrations du monde politique et littéraire? Devant cette foule animée de sentiments si divers, le prêtre ne s'effaçait pas sans doute, mais il se faisait plus homme, plus citoyen qu'on ne l'est ordinairement dans la chaire, et les auditeurs se tenaient suspendus à sa parole avec d'autant plus d'avidité qu'elle agitait tous les grands problèmes dont ils étaient eux-mêmes préoccupés. Jamais prédicateur exerça une pareille influence sur la jeunesse; n'e se sentait comprise, c'est-à-dire aimée, et elle se laissait instruire sans opposer de résistance aux convictions qui la gagnaient.

A peine ordonné prêtre, le R. P. Lacordaire avait été aumônier du collège de Juilly; il devint plus tard aumônier du collège Henri IV. Se sentant mortellement atteint, il a voulu finir ses jours dans une maison consacrée à l'éducation de la jeunesse, et c'est au collège de Sorreze qu'il s'est éteint.

(Paris.) JONCIÈRES.

Pour extrait : LAYTOUT.

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

Voici la traduction des pièces relatives à la solution de la question romaine, déposées hier, mercredi, sur le bureau de la chambre des députés, à Turin, par M. le baron Ricasoli :

A son Em. le cardinal Antonelli. Turin, 1861.

« Eminence, « Le gouvernement de S. M., le roi Victor-Emmanuel, gravement préoccupé des funestes conséquences que peut amener, autant dans l'ordre religieux que dans l'ordre politique, l'attitude prise par la cour de Rome envers la nation italienne et son gouvernement, a voulu faire appel encore une fois à l'esprit et au cœur du Saint-Père, afin que, dans sa sagesse et dans sa bonté, il consente à un accord qui, en laissant intacts les droits de la nation, pourvoit efficacement à la dignité et à la grandeur de l'Eglise.

« J'ai l'honneur de transmettre à Votre Eminence, la lettre que, par ordre exprès de Sa Majesté le roi, j'ai humblement adressée à Sa Sainteté. Votre Eminence, par la haute dignité dont elle est revêtue dans l'Eglise par la place considérable qu'elle occupe dans l'administration de l'Etat, non moins que par la confiance que Sa Sainteté a mis en elle, peut, mieux que personne, donner dans cette circonstance des conseils utiles et écoutés.

« Votre Eminence ne saurait manquer de joindre au sentiment des véritables intérêts de l'Eglise, un sentiment favorable à la prospérité d'une nation à laquelle elle appartient par sa naissance. J'espère donc que Votre Eminence s'appliquera à la réussite d'une œuvre par laquelle elle aura bien mérité non-seulement du Saint-Siège et de l'Italie, mais du monde catholique tout entier.

(Signé) RICASOLI. »

A Sa Sainteté le Pape Pie IX.

Turin, août 1861.

« Très-Saint-Père, « Douze ans se sont écoulés depuis que l'Italie, émue des paroles de mansuétude et de pardon sorties de votre bouche, a conçu l'espérance de fermer la série de ses malheurs séculaires et d'ouvrir l'ère de sa régénération. Mais comme les puissances de la terre l'avaient partagée entre divers maîtres et s'étaient réservée sur elle un patronage et une domination, l'œuvre de régénération ne put se développer pacifiquement dans l'intérieur de nos frontières, et il fallut recourir aux armes pour nous affranchir de la nomination étrangère campée au milieu de nous, afin que les réformes civiles ne fussent pas entravées, ou même étouffées et anéanties dès le début.

« Vous, alors, Très-Saint-Père, vous souvenant que vous êtes sur la terre le représentant d'un Dieu de paix et de miséricorde et le père de tous les fidèles, vous refusâtes votre coopération aux Italiens dans la guerre, sacrée pour eux, de l'indépendance; mais comme vous étiez aussi un prince italien, cette détermination les remplit d'une grande amertume. Les esprits s'irritèrent, et l'on vit se rompre ce lien de concorde qui avait rendu si heureux et si efficaces les commencements de notre renaissance. Les désastres nationaux qui suivirent presque immédiatement enflammèrent de plus en plus les passions exaltées, et à travers une succession funeste de déplorables événements que nous voudrions tous oublier, il s'engagea dès-lors entre la nation italienne et le siège apostolique un conflit fatal qui ne subsiste que trop aujourd'hui, et qui causé un préjudice égal à l'un et à l'autre.

« Toute lutte doit finir ou par la défaite et la mort de l'un des combattants, ou par leur réconciliation. Les droits de nationalité sont impérissables, et le siège de saint Pierre, en faveur d'une promesse divine, est impérissable aussi. Puisque aucun des deux adversaires ne peut disparaître du champ de bataille, il faut qu'ils se réconcilient, pour ne pas jeter le monde dans des perturbations terribles et sans fin. Comme catholique et comme italien, j'ai jugé qu'il était de mon devoir, Très-Saint-Père, de méditer longuement et profondément le difficile problème que les temps nous donnent à résoudre; comme ministre du royaume d'Italie, je juge qu'il est de mon devoir de soumettre à Votre Sainteté les considérations d'après lesquelles une conciliation entre le St-Siège et la nation italienne doit être regardée non seulement comme possible,

mais comme extrêmement utile, de même que la nécessité en est plus évidente que jamais. En agissant ainsi, je ne suis pas la seule impulsion de mon sentiment intime et des devoirs de ma charge; j'obéis à la volonté expresse de S. M. le roi, qui, fidèle aux glorieuses et pieuses traditions de sa maison, est animé d'un amour égal pour la grandeur de l'Italie et pour la grandeur de l'Eglise catholique.

« Cette conciliation serait impossible, et les Italiens, éminemment catholiques, n'oseraient ni la demander, ni même l'espérer, si pour y parvenir il fallait que l'Eglise renouât à l'un de ses principes ou de ses droits, qui appartiennent au dépôt de la foi, ou qui sont de l'institution immortelle de l'Homme-Dieu. Ce que nous demandons, c'est que l'Eglise, qui, comme interprète et comme gardienne de l'Evangile, a apporté dans la société humaine un principe de législation surnaturelle, et s'est faite l'initiatrice du progrès social, poursuive sa mission divine, et démontre toujours davantage la nécessité de sa propre existence par l'inépuisable fécondité de ses rapports avec l'œuvre jadis commencée et inspirée par elle. Si à chaque pas de la société en progrès, l'Eglise n'était pas capable de créer des formes nouvelles sur lesquelles pussent se fonder les Etats successifs de la vie sociale, l'Eglise ne serait pas une institution universelle et perpétuelle, mais un fait temporaire et périssable. Dieu est immuable dans son essence, et pourtant il déploie une fécondité infinie dans la création de nouvelles substances, dans la production de formes nouvelles.

« L'Eglise, jusqu'ici, a donné des témoignages éclatants de cette fécondité, en se transformant avec sagesse dans ses points de contact avec le monde civil à chaque évolution nouvelle de la société. Ceux qui prétendent aujourd'hui qu'elle doit rester immobile oseraient-ils affirmer qu'elle n'a jamais changé dans ce qu'elle a d'extérieur, de relatif dans ses formes? Oseraient-ils dire que les formes de l'Eglise sont, depuis Léon X jusqu'à nous, ce qu'elles ont été de Grégoire VII jusqu'à Léon X, et qu'à partir de Grégoire VII elles sont restées ce qu'elles avaient été depuis saint Pierre jusqu'à ce pontife? Ce fut un grand spectacle, dans les premiers temps, de voir l'Eglise, dans les catacombes, pauvre et ignorée du monde, se recueillir dans la contemplation des vérités éternelles. Puis, quand les fidèles, devenus libres, se montrèrent à découvert et contractèrent entre eux des liens nouveaux, l'autel passa de l'obscurité des catacombes aux splendeurs des basiliques, le culte et les ministres du culte participèrent à ce nouvel éclat, et l'Eglise, ne se bornant plus à des prières cachées, répandit publiquement et solennellement sa doctrine dans le monde, sur lequel elle commençait à exercer sa sublime mission.

« Dans le mélange et la lutte des éléments divers, et souvent contraires, par lesquels se préparait l'ère moderne au sein du moyen-âge, l'idée chrétienne, grâce à l'Eglise, pénétra dans l'ordre de la famille, de la cité, de l'Etat; elle créa dans les consciences le dogme d'un droit public; elle sut, dans sa législation, déterminer l'application et faire sentir les avantages de ce droit, et alors l'Eglise devint un pouvoir civil, et se fit juge des princes et des peuples. Mais quand la société fut arrivée à un degré d'éducation plus parfait, qu'elle eut exercé et éclairé sa raison, le besoin de la tutelle cléricale cessa, et, en conséquence, le lien de cette tutelle se rompit. L'on rechercha et l'on reprit les traditions de la civilisation ancienne, et un pontife, en s'associant à cette œuvre, mérita de donner son nom au siècle où il vécut.

« Si donc l'Eglise, imitant Dieu, son modèle suprême, qui, dans sa toute-puissance et son infailibilité, mesure cependant avec une sagesse infinie l'exercice de son pouvoir, de manière à ne point blesser la liberté humaine, et l'Eglise à sa jusqu'ici s'accommoder, en conservant intacte la pureté du dogme, aux nécessités imposées par les transformations sociales, ceux qui lui font injure, ceux qui lui nuisent, ne sont-ils pas ceux qui voudraient la voir immobile, l'isoler de la société civile, et faire d'elle l'ennemie de l'esprit des temps nouveaux, plutôt que nous qui ne lui demandons qu'une chose, c'est-à-dire qu'elle conserve sa suprême fonction spirituelle, et qu'elle soit, dans l'ordre moral, la modératrice de cette liberté qui donne aux peuples arrivés à la maturité de leur raison le droit de n'obéir ni à des lois, ni à des gouvernements auxquels ils n'ont pas légitimement consenti?

« De même que l'Eglise, par son institution, ne peut pas être l'ennemie d'une honnête liberté civile, de même elle ne peut pas être contraire au développement des nationalités. C'est en vertu d'un dessein providentiel que l'espèce humaine s'est trouvée répartie en groupes distincts par la race et par la langue, et établis dans certains espaces déterminés où chacun d'eux a contracté une certaine unité de tendances et d'institutions, de manière qu'il ne troublât pas l'habitation d'autrui et qu'il ne souffrit point d'être troublé dans la sienne. Dieu a fait voir quel prix l'homme doit attacher à sa nationalité, lorsque, voulant punir le peuple hébreu, rebelle aux avertissements et aux punitions, il lui a infligé la domination étrangère comme le châtiment le plus terrible de tous. Vous-même l'avez bien montré, Saint-Père, lorsque, écrivant à l'empereur d'Autriche, en 1848, vous l'exhortiez à mettre fin à une guerre qui ne saurait reconquérir à l'empire l'esprit des Lombards et des Vénitiens, légitimement jaloux de leur nationalité.

« L'idée chrétienne n'admet pas que le pouvoir social aboutisse à l'oppression d'un individu par un autre; elle n'admet pas davantage l'oppression d'une nation par une autre nation. La conquête ne peut pas légitimer la domination d'une nation sur l'autre, car la force est impuissante à constituer le droit.

« Ainsi, les Italiens, en revendiquant leurs droits de nation et en formant un royaume avec des institutions libres, n'ont porté atteinte à aucun principe de l'ordre religieux ni de l'ordre civil; ils n'ont trouvé dans leur foi de chrétiens et de catholiques aucun précepte qui condamnat leur ouvrage.

« La preuve qu'en entrant dans les voies que la Providence leur a ouvertes, ils n'ont pas eu la pensée de manquer à la religion ou de nuire à l'Eglise, la preuve est dans sa joie et la vénération dont ils vous entourèrent aux premiers temps de votre pontificat; la preuve est dans la

douleur profonde, dans le trouble indicible avec lequel ils accueillirent l'encyclique du 29 avril 1848. Ils ont eu à déplorer le combat qui s'est malheureusement engagé dans votre âme entre les devoirs du pontife et ceux du prince.

» Ils désiraient qu'un accord pût s'établir entre les deux caractères éminents qui sont réunis dans votre personne sacrée : mais, par malheur, des protestations répétées et des actes significatifs leur firent comprendre que cet accord n'était pas possible ; alors, ne pouvant renoncer à leur propre existence, aux droits imprescriptibles de la nation, pas plus qu'ils n'auraient pu renoncer à la loi de leurs pères, ils ont jugé qu'il est nécessaire que le prince cède au pontife. (La fin au prochain n°.)

Quelques journaux de Turin nous font aujourd'hui connaître dans ses détails les plus importants la première séance de la Chambre des députés. Voici en quels termes les *Nationalités* résument le discours de M. Ricasoli sur la question romaine :

« M. Ricasoli aborde la question romaine, si palpitante et objet de toutes ses préoccupations ; puis il ajoute que la liberté de l'Etat et de l'Eglise, héritage de l'homme d'Etat que l'Italie vient de perdre, est la question que lui-même a étudiée après la mort de l'illustre Cavour.

» L'Italie, dit-il, s'est constituée déjà et se constituera définitivement avec le puissant concours de l'Empereur des Français, qui, jusqu'ici, s'est montré si juste pour la cause italienne ; pour nous, Messieurs, nous sommes décidés à donner une nouvelle splendeur à l'Eglise.

» La nation italienne, en poursuivant sa route, doit donner à l'Eglise l'éclat et le rang qui lui conviennent selon les temps. Le monde et le catholicisme pourront se convaincre que le gouvernement du roi d'Italie désire, avant tout, accroître la splendeur de l'Eglise de Rome.

» Ce discours, ajoute le même journal, a été écouté avec un religieux silence. »

L'incident le plus remarquable que nous ayons à signaler a été relatif à la question napolitaine, pour laquelle M. Zupetta, assisté de M. Ricciardi, a réclamé assez bruyamment la priorité sur toute autre, voire même sur celle du budget de la guerre et de la marine, dont l'opportunité a cependant fini par triompher. La majorité, d'accord avec le ministre, a en effet renvoyé la question de Naples à l'époque encore indéterminée où l'on pourra discuter celle de Rome. Mais ce résultat n'a pas été obtenu sans une lutte assez chaude et surtout assez confuse, dans laquelle M. Ferrari, intervenant au nom de la conciliation et du bon accord, a soutenu la proposition Zupetta de façon à soulever dans la Chambre un bon commencement d'orage.

Cette reprise des travaux parlementaires rappelle assez tristement les scènes fâcheuses du commencement de la session. Les journaux de Turin s'en inquiètent à bon droit. Nous lisons dans l'Italie :

« L'opinion publique, qui attendait avec quelque impatience la réunion du Parlement, attend avec confiance qu'il saura utiliser cette courte période de sa session, en écartant avec soin toute interpellation oiseuse, toute discussion inutile.

» La situation où se trouve l'Italie est grave ; mais plus elle est grave, plus le Parlement doit au pays et se doit à lui-même de travailler de toutes ses forces et sans perdre de temps à aplanir les difficultés qui restent à vaincre pour fonder d'une manière durable cette unité qui est le vœu de tous.

Le langage des *Nationalités* est plus explicite :

« En somme, dit ce journal, cette première séance a été signalée par une sorte de confusion bien excusable ; nous espérons que, comprenant la grandeur de la mission qu'ils ont assumée, MM. les députés ne perdront pas, comme à la dernière session, un temps précieux en discussions oiseuses, en interpellations inutiles, en discours plus longs que significatifs et surtout en observations pour faits personnels. »

La séance, d'ailleurs, s'est terminée d'une façon très-calmé par le vote du projet de loi relatif à la dotation de l'ordre militaire de Savoie. ED. VIERNE. (Constitutionnel.)

PORTUGAL.

S. M. le roi don Louis I^{er}, arrivé le 14 dans sa capitale, a publié la proclamation suivante :

Portugais ! En vertu des décrets impénétrables de la providence divine et conformément aux institutions politiques du royaume, j'ai été appelé à presider aux destinées de la nation.

Le douloureux étonnement que je ressents, par suite de la perte immense que nous venons tous de faire, étonne mon cœur. Le pays pleure la mort du plus juste et du plus éclairé des souverains, et je verse des larmes sur la tombe du plus affectionné des frères. Dans l'exercice de la difficile mission qui m'est confiée, je m'efforcerai de suivre les nobles exemples que m'a légués le vertueux monarque si prématurément enlevé à l'affection de son peuple.

Observer fidèlement les institutions politiques de mon pays est chose aussi conforme à la prescriptions de mes devoirs qu'à l'inspiration de mes sentiments. En exécution de la charte constitutionnelle de la monarchie, je jure de maintenir le religion catholique apostolique romaine et l'intégrité du royaume, d'observer et faire observer la constitution politique de la nation portugaise ainsi que les autres lois du royaume, et de pourvoir autant qu'il sera en moi, au bien général de la nation.

Ce serment sera bientôt ratifié par moi dans la prochaine réunion des Cortes générales de la nation portugaise. J'ai ordonné que les ministres et secrétaires d'Etat actuels restassent dans l'exercice de leurs fonctions respectives.

Palais de Belem, le 14 novembre 1861, signé : LOUIS.

Le roi inaugure son deuil de six mois par une semaine de retraite. L'état de santé de l'enfant don Auguste s'améliore. EDOUARD VIERNE.

POLOGNE.

Le journal officiel publie une liste de vingt-trois personnes coupables d'infraction à la loi sur l'état de siège ; quinze ont été condamnés à servir comme simples soldats dans le corps d'Orenbourg ; cinq ont été envoyées pour deux ans aux compagnies de discipline dans les forteresses ; les trois autres, en leur qualité d'étrangers, ont été expulsés du royaume avec défense d'y revenir.

Du 21 novembre. — La situation du duché de Posen devient de plus en plus grave. Le clergé continue à faire chanter les hymnes révolutionnaires dans les églises, et déjà des poursuites ont dû être intentées contre quelques-uns de ses membres. Le gouvernement vient d'être obligé aussi de défendre de porter des cocardes polonaises et d'autres insignes non prussiens, de même que de faire des processions ou d'autres démonstrations. On dit que le gouvernement est décidé, au cas où l'agitation continuerait, à appeler sous les armes tous les hommes de la province tenus au service militaire. HAVAS. Pour extrait : LAYTON.

Paris.

Le décret qui autorisait la ville de Paris à percevoir un droit d'entrée à la Bourse, est rapporté par un nouveau décret daté du 2 novembre courant.

— M. Fould, ministre des finances, et M. Boittelle, préfet de police, se sont rendus le 24 au palais de la Bourse. M. le commissaire a été prévenu par eux que les tourniquets seraient supprimés à partir de lundi.

— Une foule nombreuse encombrait lundi matin les abords de la Bourse, bien avant l'heure officielle de l'ouverture du marché. Au premier coup de cloche, le public s'est précipité dans l'intérieur, et MM. les agents de change, en prenant possession de la corbeille, ont salué par trois cris de *Vive l'Empereur!* le décret si désiré qui rétablit la libre entrée. La foule a répondu avec enthousiasme à cette acclamation.

De midi à trois heures, l'enceinte du vaste palais n'a cessé d'être littéralement encombrée par une affluence qui rappelait les plus beaux jours de l'ancienne Bourse.

— On écrit de Compiègne, le 24 : Hier a été célébrée, au palais la fête de Sa Majesté l'Impératrice, qui avait été ajournée au 22 par suite du deuil occasionné par la mort du roi de Portugal. Une charade a été jouée sur le petit théâtre du château.

» A cette occasion, le régiment des guides et le bataillon des zouaves de la garde ont offert hier un bal à la ville de Compiègne dans l'enceinte du manège du quartier de cavalerie, qui avait été ornée avec une élégance et un goût parfaits. Leurs Majestés, en rentrant de la chasse à courre qui avait eu lieu dans la forêt, ont daigné honorer quelques instants cette fête de leur présence.

» On assure que l'Empereur et l'Impératrice prolongeront leur séjour à Compiègne jusqu'aux premiers jours du mois prochain, et reviendront ensuite s'installer aux Tuileries. »

— On lit dans le *Moniteur* : On annonce comme certaine l'arrestation à Montélimart (Drôme), de Jud, qui aurait été immédiatement dirigé sur Paris. »

Pour extrait : A. LAYTON.

ADJUDICATION DE L'OCTROI DE CAHORS.

3^{me} AVIS.

Le 10 décembre 1861, à midi, il sera procédé en l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication aux enchères, du bail à ferme de l'octroi, pour trois années, qui commenceront le 1^{er} janvier 1862, et finiront le 31 décembre 1864.

Les droits sont établis sur les boissons et liquides, les comestibles, les combustibles, les fourrages, matériaux, etc.

La mise à prix est fixée à cent quinze mille francs (115,000 fr.) en sus des charges.

Cahors, le 2 novembre 1861. Le Maire, CAVIOLE.

MARIAGE Un professeur, ayant 24,000 fr. et 42 ans, désire s'unir à une demoiselle ou veuve, ayant 6,000 francs.

Ecrire franco à M. A. B., rue des Changes, 37, à Toulouse.

BULLETIN COMMERCIAL.

Vins et spiritueux. — Les vins nouveaux commencent à voyager en nombreuse société pour répondre aux besoins pressants de la consommation, qui souffre de la mauvaise récolte de 1860. Ils affluent de tous côtés à Paris. Leur excellente qualité permettrait aux vins du Midi d'être consommés en nature, quoique d'ordinaire le goût du consommateur parisien n'y soit pas fait et que, pour cette raison, ils ne servent qu'aux coupages. Leurs prix sont plus fermes que pour les vins du Centre et de l'Orléanais. Dans le Languedoc, ils valent de 95 à 220 fr. les 700 litres. Dans la Côte-d'Or, on considère la récolte comme celle d'une année moyenne, et les bonnes qualités sont très-recherchées. A Bordeaux, les prix sont bien tenus. — L'alcool du Languedoc reste coté à 110 fr. l'hect. Les 3/6 du Nord ont peu varié ; on traite le disponible, le courant du mois, déc. et les 4 premiers mois à 80 fr. ; les 4 mois du milieu à 83 fr.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Mercredi, 27 novembre.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	318	73	28 ⁷ / ₁₆	78 k. 240
Maïs.....	87	73	15 ⁷ / ₁₆	

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

25 novembre 1861.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	70 15	» 15	» »
4 1/2 pour cent	96 30	» 20	» »
Obligations du Trésor ..	453 75	1 25	» »
Banque de France.....	2960	» 45	» »

26 novembre.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	69 90	» »	» 25
4 1/2 pour 100.....	96 15	» »	» 15
Obligations du Trésor ..	453 75	» »	» »
Banque de France.....	2975	» 15	» »

27 novembre.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	69 75	» »	» 15
4 1/2 pour 100.....	96 40	» »	» 05
Obligations du Trésor ..	454 25	» »	» 50
Banque de France.....	2975	» »	» »

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

27 nov. Amadiou (Louis).

Mariages.

25 nov. Marmiesse (Antoine), peintre en bâtiments, et Caussenil (Pauline), couturière.

Décès.

26 nov. Cammas (Françoise), sans profession, âgée de 74 ans.

— Enfant du sexe masculin, né-mort, des époux Vignolles et Constans.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTON.

Bureaux : Rue du Faubourg-Montmartre, N° 10, à Paris.

16 FRANCS. PAR TRIMESTRE

LE TEMPS

16 FRANCS. PAR TRIMESTRE

Rédacteur en chef : A. NEFFTZER, ancien rédacteur en chef de LA PRESSE.

CASTANET

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Cartes de Visite
Sur carton caoutchouc, émaillé riche.
— Bristol, (haute nouveauté).
Billets de mariages, etc., etc.

COLLE BLANCHE

LIQUIDE

Cette colle s'emploie à froid. On peut s'en servir pour coller le Papier, le Carton, la Porcelaine, le Verre, le Marbre, le Bois, le Cuir, le Liège, etc. — Prix du flacon : 50 c. et 1 fr.

Poudre de Rubis

incomparable pour faire couper les rasoirs et pour polir tous les métaux 1 fr. le flacon.

A Cahors, chez BAYLES, opticien.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A PARIS, PLACE DES VICTOIRES.

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

AVIS

Les personnes qui désirent acquérir une imprimerie ou s'associer dans une industrie de ce genre sont priées de s'adresser aux bureaux du *Gutenberg*, rue du Bac, 93, à Paris, où elles trouveront tous les renseignements désirables et des facilités pour acquérir qu'on ne rencontre nulle part. Aussi ne se fait-il pour ainsi dire plus de mutations que par l'intermédiaire de l'administration de ce journal, à laquelle vendeurs et acquéreurs ont intérêt à s'adresser.

BAYLES J^{NE}

A l'honneur de prévenir le public qu'on trouvera chez lui un bel assortiment de lunettes de myope et de presbite en verre, cristal, blancs et colorés des meilleures fabriques de Paris ; baromètres, thermomètres, longues-vues, lorgnons, stéréoscopes, épreuves et articles d'arpenteur.

AVIS.

Tilburys à deux roues d'occasion, voitures à quatre roues, en tout genre, neuves et d'occasion, chariots d'occasion.

S'adresser à M. SEVAL, carrossier à Cahors.

A LA VILLE DE CAHORS

HABILLEMENTS

CONFECTIONNÉS

SABRIÉ, TAILLEUR

a l'honneur de prévenir qu'arrivant de Paris, où il a fait de grands achats d'habillements confectionnés pour homme et pour enfant, il a traité avec les premières Maisons de la Capitale, pour le dépôt de leurs produits, tels que Pantalons, gilets, Paletots, Habits, Redingotes, Blouses, Caoutchoucs, etc., etc.

Ses Magasins sont situés rue de la Mairie, 6, à l'entre-sol.

Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront entièrement satisfaites.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTON.